

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 12 Janvier 2026, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'école** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, la mairesses, Madame Dominik Michaud, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent :</u>	François Binet	(03)
	Régis Audet	(04)
	Amélie Grenier-Rouleau	(05)
	Johanne Rheault	(06)
<u>Absent:</u>	Michel Rivard	(01)
	Yvan Proulx	(02)

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Dominik Michaud, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

001-01-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2025**
4. **FINANCES**
 - 4.1. Présentation des comptes de la municipalité
 - 4.2. Dépôt de la liste des factures de plus de 2000\$ avec un total de plus de 25 000\$
5. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. Renouvellement ADMQ
 - 6.2. Vente des immeubles pour non-paiement de taxes
 - 6.3. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 6.4. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien du réseau local (ERL)
7. **CORRESPONDANCE AVEC PRISES DE DÉCISIONS**
 - 7.1. Aide financière – Bibliothèque de Ste-Gertrude et Manneville
 - 7.2. Aide financière – Fondation OLO
 - 7.3. Aide financière – Accueil d'Amos
8. **RÈGLEMENTS**
 - 8.1. Adoption du règlement #142-2025 Pour déterminer le taux de taxes pour l'exercice financier 2026
 - 8.2. Adoption du règlement # 143-2025 Relatif au traitement des élus municipaux
9. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
10. **VARIA**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

002-01-2026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 Décembre 2025 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 8 Décembre 2025 soit accepté tel que rédigé.

003-01-2026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 Décembre 2025 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Amélie Grenier Rouleau
Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 15 Décembre 2025 soit accepté tel que rédiger.

004-01-2025

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 35 208.62\$
Comptes à payer avec les chèques # 189 à 194 et 001 à 016 pour un total de 34 793.16\$

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : François Binet
Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

FACTURES DE PLUS DE 2000\$ AVEC TOTAL DE PLUS DE 25 000\$

La liste des factures de plus de 2000\$ avec total de plus de 25 000\$ est déposée aux conseils. La liste sera ajoutée au site internet et distribuée aux résidents de la municipalité.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

005-01-2026

RENOUVELLEMENT ADMQ

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Amélie Grenier Rouleau
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Sandra Boutin à renouveler la cotisation de l'ADMQ au coût de 512\$ plus taxes ainsi que l'assurance juridique et programme d'aide aux membres au coût de 629.55\$ taxes inclus.

006-01-2026

VENTES DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre à la MRC d'Abitibi un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivant du Code Municipal;

CONSIDÉRANT QUE les taux d'intérêt des années touchée par la vente était de 18% pour les années 2024 et 2025;

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité demande à la M.R.C. d'Abitibi de procéder à la vente des immeubles ci-dessous décrite, pour défaut de paiement des taxes et que tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec et de la circonscription foncière;

9289089 Canada inc.	lot 4 283 421 et	
A/S Jonathan Bourgelas-Nicol	lot 4 283 422	matricule 8280 40 5978
Monsieur Gérard Alarie (Succession)	lot 4 282 496	matricule 9377 16 4993
Madame Ariane Julien	lot 4 282 475	matricule 9373 49 7000
Monsieur Benjamin Nolet		
Madame Joliane Chartier	lot 4 282 455	matricule 9276 39 6886

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette à la MRC d'Abitibi, dans les délais prévus à la Loi, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit précédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

	QUE la municipalité autorise la directrice générale, Sandra Boutin à enchérir et à se porter acquéreur de tout immeuble, pour et au nom de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville lors de la vente pour défaut de paiement des taxes par la MRC d’Abitibi, tenue le 9 Avril 2026 et qu’elle est autorisé à signer tout document d’enregistrement relatif à cette vente; QU’une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC d’Abitibi et au Centre de services scolaire Harricana.
007-01-2026	<u>AFFECTATION D’UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D’UNE ÉLECTION</u> CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 008-01-2022, la Municipalité a, conformément à l’article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection; CONSIDÉRANT ainsi qu’en vertu de l’article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d’élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu’il soit suffisant, l’année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ; CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux; CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d’élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5000 \$; Il est proposé par : Régis Audet Secondé par : François Binet Et résolu à l’unanimité D’AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une élection un montant de 1250\$ pour l’exercice financier 2026 ; QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le surplus accumulé non affecté.
008-01-2026	<u>PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)</u> ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 304 713\$; ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité; Il est proposé par : François Binet Secondé par : Amélie Grenier Rouleau Et résolu à l’unanimité QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à la voirie locale.
009-01-2026	<u>AIDE FINANCIÈRE – BIBLIOTHÈQUE DE STE-GERTRUDE ET MANNEVILLE</u> Il est proposé par : Régis Audet Secondé par : François Binet Et résolu à l’unanimité D’ENTÉRINER la décision du conseil de remettre une aide financière de 1000\$ à la bibliothèque de Ste-Gertrude et 1000\$ à la bibliothèque de Manneville.
010-01-2026	<u>AIDE FINANCIÈRE - FONDATION OLO</u> Il est proposé par : Johanne Rheault Secondé par : Amélie Grenier Rouleau Et résolu à l’unanimité; QUE la municipalité remettre une aide financière de 100\$ à la fondation OLO.
011-01-2026	<u>AIDE FINANCIÈRE – ACCUEIL D’AMOS</u> Il est proposé par : Régis Audet Secondé par : Amélie Grenier Rouleau Et résolu à l’unanimité; QUE la municipalité ne remettre pas d’aide financière à l’accueil d’Amos cette année.

- 012-01-2026

ADOPTION RÈGLEMENT # 142-2025 – POUR DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES POUR L’EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QU’avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné avec dispense de lecture à une session ordinaire du conseil tenu le 8 Décembre 2025 à l’effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Amélie Grenier Rouleau
Et résolu à l’unanimité

QUE le règlement portant le numéro 142-2025, pour déterminer le taux de taxes pour l’exercice financier 2026, soit adopté.
- 013-01-2026

ADOPTION RÈGLEMENT # 143-2025 – RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QU’avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné avec dispense de lecture à une session ordinaire du conseil tenu le 8 Décembre 2025 à l’effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l’unanimité

QUE le règlement portant le numéro 143-2025, relatif au traitement des élus municipaux, soit adopté.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS
Les conseillers font un suivi de leurs dossiers en cours

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES
Présent : 0
- 014-01-2026

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Régis Audet et résolu à l’unanimité que la présente séance soit, levée à 20h23.
Adopté à l’unanimité;

Dominik Michaud, mairesse

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Dominik Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.